



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Désertification médicale dans le département de l'Yonne

Question écrite n° 15553

### Texte de la question

Mme Michèle Crouzet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale qui touche le département de l'Yonne. L'Yonne, comme beaucoup de départements ruraux, ne parvient pas à attirer suffisamment de jeunes médecins. Les praticiens qui partent à la retraite ne sont donc pas remplacés. D'après la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), il y a aujourd'hui 124 médecins en libéral pour 100 000 habitants dans l'Yonne. Le département se trouve donc bien en-dessous de la moyenne nationale qui est de 172, ainsi que de la moyenne régionale qui s'élève à 149. Pour pallier cette pénurie de médecins traitants, les collectivités tentent de trouver des solutions mais qui ne sont, malheureusement, que temporaires. A titre d'exemple, une convention a été signée, en décembre 2015, entre la ville de Sens et SOS Médecins, pour mener une expérimentation visant à permettre la prise en charge de personnes âgées, sans médecin traitant et atteintes de maladies chroniques. En trois ans, une centaine de personnes a pu bénéficier d'une consultation une fois tous les trois mois. Néanmoins, ce dispositif a dû prendre fin début novembre 2018. En effet, faute de médecins supplémentaires et submergé par le nombre de demandes, SOS médecins s'est trouvé face à une question éthique complexe, à savoir : quel patient accepter, et quel patient refuser ? Or, un médecin ne doit pas choisir ses patients. Il est urgent de trouver des solutions pérennes afin que chacun, et notamment les plus fragiles, puisse avoir accès à un médecin traitant. Elle lui demande quelles mesures sont mises en œuvre par le Gouvernement pour lutter contre la désertification médicale en zone rurale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Crouzet](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15553

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2018](#), page 11996

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)